— Un fait grave et douloureux vient de se produire en Italie; il a causé parmi les catholiques populations de la Calabre une émotion profonde et occasionné les plus touchants témoignages de foi et de réparation.

Un prêtre indigne, Don Onofrio Bragho, âgé de soixante-neuf ans, vicaire à la cathédrale de Tropea, plusieurs fois déjà interdit *à divinis* et averti par ses supérieurs légitimes ainsi que par les tribunaux laïques, souhaitait un canonicat vacant dans ladite cathédrale.

Ses notes et précédents ne permirent pas à son évêque de faire droit à sa demande.

Ce prélat, Mgr Louis Vaccari, de la Congrégation bénédictime du mont Cassin, coadjuteur de Nicotera et Tropea, se trouvait dernièrement dans son cabinet lorsque l'abbé Bragho s'y introduisit, se jeta sur lui, armé d'un bâton, et lui porta plusieurs coups : un ecclésiastique, accouru au bruit de cette scène, parvint à saisir l'agresseur et à le jeter à la porte de la pièce, où les serviteurs de l'évêché vinrent lui prêter assistance?

La nouvelle de cet attentat sacrilège se répandit aussitôt : la *Gazetta di Napoli*, feuille peu suspecte de *cléricalisme*, assure que si l'abbé Bragho ne s'était immédiatement réfugié en lieu sûr, « il eût été écharpé par le peuple. »

Le vicaire général a aussitôt convoqué le chapitre : l'assemblée siégeant à la cathédrale en séance publique a prononcé l'excommunication majeure, dont l'absolution est réservée au Saint-Siège. Une foule immense assistait à la cérémonie.

Dès qu'elle a été terminée, le peuple s'est porté à l'évêché, les magasins et les ateliers se sont fermés et une magnifique démonstration a consolé le cœur du pontife outragé.

Les autorités civiles se sont jointes à la population : la justice est saisie du fait.

Le lendemain, le diocèse célébrait le 11e anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr Vaccari. Le *Te Deum* solennel a réuni tous les habitants de la ville et des environs : le prélat, à peine remis, a voulu remercier ses ouailles et leur prêcher le pardon des injures.

Mgr Vaccari a adressé à l'*Unita cattolica* la lettre suivante :

Je vous envoie l'aumône ci-jointe pour le Saint-Père. C'est une réparation offerte par quelques âmes pieuses pour la faute d'un malheureux prêtre de mon diocèse.

Je lui ai pardonné sur l'heure.

Je ne puis remercier tous ceux qui m'adressent des lettres, des télégrammes, des adresses; je vous prie de leur exprimer, par la voie de votre journal, ma vive gratitude.

Je l'ai dit aux deux chapitres et à tous ceux que j'ai reçus : Heureux outrage, qui m'a montré si vive et si dévouée l'affection de mes bien-aimés diocésains !

J'ai désiré qu'au lieu de se lamenter sur moi, ils vous envoyassent leur obole filiale, afin que vous la déposiez aux pieds de l'auguste Pontife qui voit encore s'ajouter cette goutte d'amertume au calice amer qu'il ne cesse de boire.

-!- LOUIS VACCARI, évêque de Sinope, coadjuteur de Nicotera et Tropea.

— Il y a eu tapage et bataille dimanche dans les bureaux du *Réveil lyonnais*, journal radical. On s'y est quelque peu battu, ou quelque peu saccagé ; un rédacteur et un typographe ont été blessés.

Voici ce que raconte la *Décentralisation :*

Hier soir, le citoyen Bordat, un intéressant personnage, se présente aux bureaux de rédaction du *Réveil lyonnais*, pour demander l'insertion d'un article *sur le drapeau rouge*. On refuse de l'insérer sans signature. Menaces; du citoyen Bordat qui sort et va chercher les frères et les amis.

Ceux-ci reviennent bientôt au nombre de quatre-vingts environ et veulent forcer la porte du bureau.

On leur refuse l'entrée. Cris, tapage, les vitres volent en éclat ; les bureaux sont saccagés ; la mêlée devient générale.

Un rédacteur du *Réveil* est blessé d'un éclat de vitre. Un typographe a le bras gauche foulé.]

Et la police, que faisait-elle ?

Elle est intervenue... quand les énergumènes étaient partis, absolument comme les carabiniers d'Offenbach.

Voici maintenant le récit du *Réveil :*

Nous avons reçu hier visite des anarchistes. Sous un prétexte des plus futiles, le citoyen Bordat a porté la main sur un de nos collaborateurs. Il est vrai que pour se livrer à cet acte de bravoure, il avait eu soin de se faire escorter par une soixantaine d'acolytes.

Nous avons toujours considéré, quoique ne partageant pas leurs convictions, que les anarchistes-révolutionnaires combattaient pour une cause qu'ils croyaient juste.

Leur étrange conduite d'hier nous prouve que nous nous étions trompés. Désormais, nous ne discuterons avec ces messieurs qu'une trique à la main, c'est le seul argument qui puisse convaincre ces étranges révolutionnaires, qui ne sont braves que quand ils sont quarante contre un.

— Un drame sanglant a mis en émoi les habitants de Soucieu-les-Mines, canton de l'Arbresle (Rhône).

Le nommé Côte, âgé de cinquante-trois ans, né à Saint-Jean-la-Bussière, domicilié à Saint-Loup et exerçant la profession de marchand quincaillier ambulant, se trouvait de passage dans cette commune.

Il y rencontra un sieur X..., avec lequel il avait eu une vive altercation à propos d'un règlement de compte. La querelle s'envenima et eut un dénouement tragique. X..., sortant un revolver de sa poche, en tira quatre coups sur Côte, qui fut atteint dans diverses parties du corps.

Le meurtrier, en voyant tomber sa victime, se tira lui-même un coup de revolver, mais sans se blesser mortellement.

Les blessures, de Côte, quoique graves, ne mettent pas sa vie en danger. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Quant à X..., après avoir subi un premier pansement, il a été mis en état d'arrestation par la gendarmerie de l'Arbresle.

— UNE LUGUBRE PLAISANTERIE. — La scène se passe à la morgue de Paris.

On sait qu'il existe en cet établissement une salle d'attente — pour les cadavres — salle d'attente dont le sol est couvert de monceaux de sciure de bois imbibée d'acide phénique. Avant d'exposer les morts sur les dalles qu'on connaît, on leur fait passer préalablement quelques heures dans ce local, dans le but de les désinfecter.

Cela dit, venons au fait.

Jeudi, dans l'après-midi, comme le gardien de la morgue était tranquillement occupé à lire les faits-Paris du journal, tout à coup il croit apercevoir un bruit insolide. En effet, c'était bien de la salle d'attente que partaient les cris, de plus en plus faibles, qu'il entendait. Machinalement il ouvrit la porte, et quel ne fut pas son étonnement et son effroi quand il aperçut soudain dans l'ombre une forme vivante qui se traînait à terre !

A cette vue, il ferma brusquement la porte et s'enfuit.

Cependant, lorsque la frayeur se fut un peu calmée, il courut avertir le docteur R..., qu'il savait occupé en ce moment à une constatation. Aux premiers mots du gardien, le médecin pâlit et courut aussitôt délivrer le malheureux.

Le mot de l'énigme :

En entrant à la morgue, comme il était accompagné d'un ami, R... n'avait rien trouvé de plus spirituel que de l'enfermer dans la susdite salle, par manière de plaisanterie, en lui disant de l'attendre. Mais le docteur avait compté sans son étourderie... de savant, et, sa constatation durant plus longtemps qu'il ne l'avait supposé d'abord, il avait complètement oublié son ami. Heureusement il arriva à temps ; le pauvre homme allait perdre connaissance.

— On écrit duu Vigan (Gard) :

« Il y a quelques mois, les journaux républicains de notre région avaient fait grand tapage autour de l'arrestation du curé de Saumane, prévenu, disaient-ils, d'outrages publics à la pudeur commis sur de jeunes enfants. Partant de là, ils ont versé l'insulte sur les prêtres et sur la religion, oubliant que, pour un mauvais prêtre, il y a des milliers de canailles républicaines. Mais l'honorable prêtre était innocent.

» La chambre des mises en accusation de la cour de Nîmes vient, en effet, de rendre une ordonnance de non-lieu à la suite de laquelle M. le curé de Saumane a été remis en liberté.

» Quant à ses calomniateurs, le parquet les laisse tranquilles; c'est toujours comme cela, sous la république !. »

— Mlle Gabrielle Bellot, âgée de vingt-trois ans, couturière, rentrait la nuit dernière, vers minuit, à son domicile, 80, rue Saint-Sauveur, à Paris, lorsque tout à coup, un homme sortant d'une encoignure de porte cochère, où il se tenait caché, la frappa d'un coup violent de tranchet dans le dos.

La malheureuse tomba en poussant un cri. Des gardiens de la paix, attirés par ses gémissements, la trouvèrent gisante sur le pavé. Un flot de sang s'échappait de sa blessure.

Ils la transportèrent dans une pharmacie voisine, où elle reçut des soins. Quoiqu'elle fut très affaiblie, elle put raconter qu'elle avait été frappée par un nommé Harth, âgé de vingt-cinq ans, demeurant, 12, rue Nationale.

Sur sa demande, elle a été monté chez elle. Le meurtrier est activement recherché.

— La nommé Sophie G..., âgée de vingt-trois ans, demoiselle de magasin chez un négociant de la rue Saint-Denis, à Paris, était surveillée depuis quelques temps par sa patronne, Mme M..., qui constatait journellement des déficits dans sa caisse.

Malgré une active surveillance, on ne parvenait pas à surprendre la voleuse, lorsque Mme M... résolut de recourir à un vieux moyen. Elle fit marquer par son mari, d'une manière presque imperceptible, plusieurs pièces d'or et d'argent, qu'elle mit dans la caisse.

Avant-hier soir, il manquait neuf de ces pièces, deux de vingt francs, trois de dix francs et quatre de cinq francs.

Le commissaire de police du quartier, qui avait été informé dans la journée par le négociant, se rendit au magasin et enjoignit à Sophie de vider ses poches. A cette injonction, la malheureuse tomba à genoux, en joignant les mains, car elle comprit que tout était découvert et implora le pardon de ses patrons.

Les époux M... auraient pardonné à Sophie si, dans la perquisition pratiquée dans sa chambre, on n'avait découvert entre les deux matelas un petit sac en toile contenant près de 400 francs, provenant sans doute de détournements.

Sophie G... a été envoyée au dépôt.

— Une des grandes fonderies de Paris vient d'expédier à Rouen un ouvrage en fonte destiné à compléter, par un travail de détail, la réédification de la flèche de la cathédrale de cette ville. Ce travail, une fois achevé, Rouen possédera, de tous les monuments gothiques connus, celui qui est le plus élevé. La flèche de sa cathédrale atteindra, en effet, une hauteur de cent-cinquante mètres.

— Nous lisons dans le *Journal du Loiret :*

« Avant-hier entre minuit et deux heures du matin, un vol important a été commis à la gare de Gien.

» Pendant que l'employé préposé à la garde de l'entrepôt était entré se chauffer dans une salle de la gare, des voleurs, qui paraissent être au nombre de deux, ont enlevé les sacs contenant les dépêches à destination de la Bussière, Coulions, Cerdon, Autry, Orléans, et celles du train 1601 pour Gien, Bonny, Bléneau, Pouilly et Rongy.

» On a retrouvé les sacs à environ 800 mètres de la gare, sur le chemin dit Chemin-Vert qui va de la gare à Gien. Les lettres et depêches étaient éparses. Les voleurs se sont emparés des valeurs déclarées laissant les enveloppes.

» On évalue le vol à 9.500 francs pour sommes déclarées, plus ce que pouvaient contenir lettres seulement recommandées. »

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

L'affichage de l'exposé de motifs de la révision

Paris, 16 janvier.

La *République française* constate qu'un rapprochement s'est produit entre les partisans et les adversaires du scrutin de liste.

Mais, tous reconnaissent la dissolution anticipée de la Chambre comme impossible.

M. Weiss

Paris, 17 janvier.

L'*Intransigeant* assure que M. Weiss, est dans l'intention de démissionner.

M. Gougeard à Cherbourg

Cherbourg, 16 janpier.

Le ministre de la marine a travaillé ce matin avec les colonels, directeurs de l'artillerie et du génie. Il a reçu ensuite la Chambre de commerce et visité le port marchand, où de grands travaux sont en exécution.

Le ministre a promis que les grands travaux militaires projetés ne nuiraient pas à l'avenir commercial de Cherbourg.

M. Gougeard a déjeuné chez M. Mahieu, maire de Cherbourg.

Cherbourg, le 16 janvier.

Le ministre de la marine a visité la rade, la digue et le fort national.

Le ministre se propose de prolonger la digue de façon à laisser seulement une passe de 500 mètres à l'ouest, 200 mètres à l'est ; la jetée est du port de commerce serait prolongée dans la rade de 650 mètres, pour avoir toujours 7 mètres d'eau à l'extrêmité sur une longueur de 150 mètres.

Le ministre a visité le nouveau théâtre, qui est en voie d'achèvement, et qui avait été splendidement éclairé.

Le ministre a dîné chez le préfet maritime,

Réglementation de la vente des huîtres

Paris, 17 janvier.

Le ministre de la marine après s'être concerté avec ses collègues aux départements de la justice, de l'intérieur et des travaux publics, a soumis à la signature du Président de la République un décret ayant pour objet d'interdire la vente et le transport des huîtres pour la consommation du 15 juin au 1er septembre de chaque année avec faculté pour les producteurs et les éleveurs de colporter en tout temps les huîtres ayant ou non la dimension réglementaire afin de faciliter l'approvisionnement des parcs d'élevage.

Le bassin d'Arcachon qui se trouve dans des conditions spéciales continuera à être soumis aux dispositions qui lui sont appliquées, à la demande de la majorité des parqueurs et d'après lesquelles on ne peut exporter de ce bassin être que des huîtres ayant au moins 5 centimes

M. Floquet

Paris, 17 janvier.

Le *Gaulois* affirme que M. Floquet posera sa candidature de député à Béziers et à Orange.

Le Préfet de la Gironde

Bordeaux, 27 janvier.

Le préfet de la Gironde est assigné à comparaître pour violation de domicile par le propriétaire de l'ancienne chapelle des Jésuites à Bordeaux.

Le scandale de Bordeaux

Bordeaux, 16 janvier.

M. Doniol, préfet de la Gironde, est assigné pour violation de domicile par le propriétaire de l'ancienne chapelle des Jésuites, rue Margaux.

M. Dufrenoy, dirceur des tabacs, chevalier de la légion d'honneur, est mort aujourd'hui.

L'anniversaire de la mort de Napoléon III

A l'occasion de l'anniversaire de la mort de Napoléon III, une messe a été célébrée hier, à midi, à l'église Saint-Augustin, par M. l'abbé Leibne, ancien aumônier de l'empereur, pour le repos de l'âme du défunt.

L'église et le portail étaient tendus de draperies noires, sans initiales cette année.

On remarquait dans l'assistance : Mme la princesse Mathilde, MM. Paul de Cassagnac, Grandperret, Jolibois, le prince Joachim Murat, Jules Amigues, le général Fleury et un certain nombre de notabilités de l'ancien régime impérial. Le prince Napoléon n'assistait pas à la cérémonie.

M. Jules Amigues, qui est sorti par la grande porte, a été l'objet d'une manifestation. Trois personnes, parmi lesquelles une bouquetière, ont été conduites rue d'Astorg, chez le commissaire de police, où, après un interrogatoire sommaire, ce magistrat les a remises en liberté.

Une cérémonie à Garches

Paris, 16 janv., s.

Le jeudi 19 janvier aura lieu, à Garches (Seine-et-Oise), une cérémonie en l'honneur des soldats et gardes nationaux tombés sur le territoire de la commune, dans la bataille de Buzenval.

On se réunira à deux heures de l'après-midi, à la mairie de Garches, pour se rendre de là au monument funèbre; la cérémonie sera présidée par M. Maze.

Une élection socialiste

M. Taravellier, candidat socialiste, est élu conseiller général à St-Etienne par 1,198 voix contre 1,091 à M. Boudarel, radical. 3,873 abstentions.

Exposition de la section française à Vienne

Vienne, 16 janvier, soir.

Le ministre des arts a réuni ce matin dans son cabinet les membres du comité chargé de l'organisation de la section française à l'exposition de Vienne et les membres du jury désigné pour procéder à la réception des œuvres à envoyer.

Malgré tout le bon vouloir que l'embassade d'Autriche-Hongrie a apporté dans cette circonstance, la place réservée à la section française est nécessairement limitée, et il est à craindre que l'on ne puisse accepter que deux envois au lieu de trois de la part de chacun des artistes qui ont manifesté le désir de prendre part à l'Exposition de Vienne.

Aflaires d'Algérie

Alger, 15 janvier.

Des pluies torrentielles ont fait déborder toutes les rivières dans les arrondissements de Bone, Guelma et Philippeville (département de Constantine). Sur tout le parcours de la voie ferrée, de Bone à Guelma, la Seybousse a couvert la plaine, à droite et à gauche. Près de Barral, les habitants de la ferme de Ruelle ont été obligés de monter au premier étage, et les indigènes ont passé dans les arbres la nuit du 7 au 8. Au delà de Guelma, en allant à Constantine, des éboulements à Medjez-Amar, à Hammam-Meskoutine et à Taya, ont rendu la circulation des trains impossible. Il y a aussi des éboulements sur l'embranchement se dirigeant de Duvivier sur Soukharras et la frontière de Tunisie.

Dans la région de Philippeville, le Zeramna et le Saf-Saf ont également débordé. A Constantine, le Rhumel et le Bou-Merzoug sont sortis de leur lit. Jamais on n'avait vu, à Constantine, le Rhumel aussi fort. La circulation a été entravée pendant un jour sur la ligne de Constantine à Sétif. L'eau couvrait les rails sur une grande longueur.

Affaires ecclésiastiques en Allemagne

Berlin, 16 janvier.

Le nouveau projet de loi politico-ecclésiastique remet en vigueur les articles 2, 3 et 4 de la loi de juillet 1880, exemptant les évêques du serment, supprimant l'administration des biens des évêchés par des commissaires et rétablissant le paiement du traitement des ecclésiastiques.

De plus, les évêques destitués par un jugement pourront de nouveau être nommés évêques de leurs anciens diocèses, en vertu d'une ordonnance royale.

Le ministère aura le pouvoir de dispenser les membres du clergé des examens prescrits par la loi et de permettre aux prêtres étrangers de remplir les fonctions ecclésiastiques.

Le gouvernement ne pourra s'opposer à la nomination des fonctionnaires ecclésiastiques, que si les personnes choisies par l'autorité ecclésiastique ne lui paraissent pas acceptables pour des raisons civiles ou politiques, et, en particulier, si elles n'ont pas reçu une instruction conforme à la loi.

Les réclamations contre le véto du gouvernement ne pourront être présentées qu'au ministre des cultes.

Le ministère pourra dans certaines circonscriptions, autoriser les prêtres qui auront rempli les conditions exigées par la loi ou qui en auront été dispensés, à exercer des fonctions ecclésiastiques, sans que leur nomination ait été préalablement notifiée à l'Etat ; mais cette autorisation pourra toujours être annulée par le gouvernement.

L'ambassade allemande à Rome

Rome, 16 janv.

Le *Journal de Rome* annonce que les préparatifs nécessaires pour l'installation de l'ambassade allemande sont en bonne voie.

Le rescrit royal prussien

Berlin, 16 janvier.

L'émotion produite par la publication du rescrit royal commence à se calmer. Il ne paraît pas que le Landtag prussien soit plus disposé que le Reichstag à interpeller le gouvernement.

A ce sujet, la *Feuille du lundi de Berlin* croit savoir de source diplomatique que la violence avec laquelle certains journaux viennois, souvent confisqués pour les moindres excès, ont pu se permettre de critiquer cet acte personnel d'un souverain ami, a été de la part du prince de Reuss, ambassadeur d'Allemagne, l'objet d'observations amicales au gouvernement autrichien.

La statistique électorale en Allemagne.

La statistique électorale parvenue au Parlement constate qu'aux dernières élections le nombre des électeurs inscrits s'élevait à 9,091,000, et celui des votants à 5,901,000, se répartissant comme suit : conservateurs, 807,000 ; conservateurs libéraux, 398,000 ; libéraux, 142,000 : libéraux-nationaux, 696,000; sécessionnistes, 466,000; progressistes, 721,000; centre, 1 million 149.000 : Polonais, 196,000; démocrates socialistes, 355,000; démocrates, 119,000 ; Guelfes, 94,000 ; Alsaciens, 150,000 ; Danois, 15,000.

Affaires d'Egypte

Les prétentions et les exigences de l'Assemblée des notables récemment élue rendent, paraît-il, la situation difficile au gouvernement du khédive.

On télégraphie d'Alexandrie au *Times*, que Chérif-Pacha donnera sa démission si les notables persistent à réclamer le droit de voter le budget. Dans ce cas le ministère de la guerre le remplacerait.

D'après le *Morning Post*, lord Granville aurait déclaré qu'en envoyant une note collective au khédive, le gouvernement anglais n'avait pas voulu faire allusion à la possibilité d'une action militaire commune de l'Angleterre et de la France en Egypte.

On télégraphie de Berlin, 15 janvier, à la *Gazette d'Augsbourg :*

« Les négociations engagées entre les puissances occidentales, au sujet d'une attitude commune dans la question égyptienne, ont provoqué ces derniers un vif échange de dépêches entre Berlin et Vienne. A Vienne, on attribue aux incidents qui se sont produits une plus grande importance dans le sens d'une alliance des puissances occidentales qu'à Berlin, où l'on incline à ne pas se départir de la réserve gardée jusqu'à ce jour. Les organes officieux de Berlin insistent sur ce point que la note collective des puissances occidentales ne vise uniquement que le *statu quo* en Egypte, *statu quo* désiré par le reste de l'Europe.

Londres, 16 janvier.

Le *Globe* annonce que l'ambassadeur de Turquie a remis, samedi, au Foreign-office une note par laquelle la Porte nie à l'Angleterre et à la France le droit de contrôler les affaires d'Egypte et réclame ce droit pour la Turquie.

Suivant le même journal, lord Granville est revenu hier à Londres ; il convoquera, dans le courant de la semaine, un conseil de cabinet afin de décider la réponse à faire à la note de la Porte.

Le Caire, 16 janvier.

La Chambre des délégués a communiqué confidentiellement à Chérif-pacha un contre-projet de règlement intérieur, qui aurait pour effet de transférer tout le gouvernement du pays à la Chambre.

Chérif-pacha a refusé d'accepter ce contre-projet.

Une erreur judiciaire.

Dernièrement, un fermier anglais nommé Brooks, déclarait, au moment de mourir, qu'il avait fait injustement condamner, il y a deux ans, à dix années de servitude pénale, deux de ses voisins, Johnson et Clowes, en les accusant à tort d'avoir attenté à sa vie. Le gouvernement a fait interroger les magistrats des assises qui ont eu à s'occuper de cette affaire, ainsi que les témoins.

Les deux malheureux ont été autorisés à abandonner le costume des condamnés et viennent d'être transférés de l'établissement pénitentiaire de Chatham à la prison de Milbank. On pense qu'ils ne tarderont pas à être mis en liberté et que le gouvernement les gratifiera d'une indemnité qui leur permettra de rentrer dans la position de fermiers aisés qu'ils occupaient avant leur condamnation.

Un naufrage

Pauillac, 16 janvier.

Le vapeur *Marguerite* de Glasgow, parti de ce port le 2 janvier, à destination d'Alger, avec quinze hommes d'équipage et un chargement de charbon, a coulé, à la suite d'une voie d'eau, le 6 janvier, à minuit, à environ cent milles au nord-ouest des îles Sorlingues.

Un canot dans lequel se trouvaient le capitaine en second, le mécanicien en second, le cuisinier, trois matelots et deux chauffeurs, a été rencontré et sauvé, le 7 janvier, à deux heures du soir, à sept milles au sud de Ouessant, par le navire allemand *Cardinal*, qui est arrivé aujourd'hui à Pauillac, venant de San-Francisco.

Les hommes sauvés ont annoncé que le capitaine et le reste de l'équipage avaient quitté la *Marguerite*, sur le canot de sauvetage, une demi-heure après eux.

L'anniversaire de la mort de Victor-Emmanuel

Rome, 16 janv.

Un service solennel a été célébré hier matin, à dix heures et demie, au Panthéon, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Victor-Emmanuel. Mgr Anzino, premier chapelain de la cour, officiait.

On remarquait dans l'assistance les députations du Sénat et de la Chambre, les ministres, le corps diplomatique, les dignitaires de la cour, les membres de la municipalité et les délégués de l'armée et de la marine.

Le traité de commerce franco-hollandais

La Haye, 16 janvier.

Le gouvernement vient de publier un mémoire en réponse aux objections formulées, par les bureaux de la deuxième Chambre, contre le traité de commerce français.

Ce memoire contient des informations détaillées et défend avec énergie le traité, dont le gouvernement comprend tout le haut intérêt.

Quant à la prolongation du traité actuel, le mémoire ajoute: Des pouparlers ont été engagés avec la France, mais le gouvernement n'ayant pas, à la date du 12 janvier, reçu de réponse certaine à ce sujet, a dû insister pour que la rentrée des Chambres ait lieu le 19.

Le choléra en Turquie

Constantinople, 16 janvier.

Des nouvelles de Djeddah, en date du 11 janvier, annoncent que l'épidémie du choléra a disparu dans l'Hedjaz.

Le dernier décès causé par le choléra date du 30 décembre.

Les troubles de Dalmatie.

On écrit de Dalmatie à la *Gazette de Hongrie :*

L'insurrection gagne du terrain. Non seulement la Krivoscie, mais tous les districts l'avoisinant sont entre les mains des insurgés.

Une étendue de 600 milles carrés est complètement fermée à tout ce qui n'est pas dans la plus intime connexion avec les insurgés.

D'autre part, le cordon de troupes projeté par le gouvernement n'est pas encore entièrement formé. La brigade chargée de cerner le pays se borne à préserver les villes de la côte des attaques des insurgés. Ceux-ci passent au grand jour acheter des provisions à Cattaro, Castelnuovo et Kisano, où il leur est délivré également des munitions pour 25 kr. la livre.

Achat d'armes par le Schah de Perse.

Le Schah de Perse a chargé, il y a quelques jours, son fournisseur de la cour, Hadschi-Mehemet-Hussein, d'acheter pour l'armée persane quelques milliers de fusils et cinq millions de cartouches, en l'autorisant à faire ces achats soit à Vienne, soit à Paris.

Alphonse XII en Portugal

Lisbonne, 16 janvier.

Le roi d'Espagne sera de retour à Madrid mercredi.

DERNIÈRE HEURE

(Service télégraphique particulier)

Le traité de commerce anglo-français

Londres, 17 janvier.

Le *Daily-News* croit que l'Angleterre ne consentira pas à une prorogation du traité de commerce existant actuellement avec la France.

Si le nouveau traité présentait des garanties satisfaisantes, il serait préférable de le conclure immédiatement.

L'agitation Irlandaise

Londres, 17 janvier.

Le *Times* annonce que le Gouvernement a décidé de ne mettre en liberté que les députés irlandais, et de retenir les autres prisonniers.

L'ouverture du Parlement anglais

Londres, 17 janvier.

Une circulaire de sir Northcote recommande aux membres de l'opposition d'assister à l'ouverture du Parlement, le 2 février prochain. Il est probable qu'il s'y livrera un débat important, en raison de la gravité de la situation actuelle.

Bulletin du Commerce

Télégrammes de MM. Reinemund et Vandervelde du Hâvre, communiqués par Jules Cauët :

Cotons

Hâvre, 17 janvier.

Cours de clôture de New-York du 16 Janvier.

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juill.	août
11,99	12,14	12,42	12,63	12,81	12,95	13,07	13,17.

Ventes du jour : 75,000 balles. — Marché languissant.

Recettes du jour : 18,000 bal. contre 26,000 en 1881.

Total de la semaine : 31,000 balles contre 50,000 en 1881.

Saindoux

Hâvre, 17 janvier.

Cours de clôture de New-York du 16 Janvier.

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
11,20	11,20	11,35	11,475	11,575	11,60

Roubaix, le 17 janvier.

Cotons

Le Havre, 16 janvier, soir.

Cotons (clôture). Marché calme, prix sans changement. Ventes de la journée 700 balles.

Liverpool, 16 janvier.

Cotons (clôture du marché.) Ventes de la journée 10,000 balles dont 1000 pour la spéculation et l'exportation et 9000 pour la consommation.

Marché ferme pour les americains. Calmes pour les secrets.

Importations du jour 31,000 balles.

Produits divers

Anvers, 16 janvier.

Froments demande meilleure, prix bien tenus.

Seigles faibles.

Pétrole tendance hausse.

Disp. 17 1/2; courant 17 1/2; février 17 3/4; mars 18; avril 18 1/4.

Sucre tendance calme.

Disp. 54.50.

Janvier-février 56.

Cafés. Calmes, sans affaires.

Londres, 14 janvier.

Sucres bruts très calmes.

Sucre de betterave calme, prix soutenus.

Sucres raffinés calmes, prix en baisse de 3 den.

Sucres en pains soutenus.

Sucres cristalisés sans affaires.

Amsterdam, 16 janvier.

Cafés tendance calme.

On cote Java bon ordinaire 32 1/2 le 1/2 kilo acquitté.

Sucres tendance calc.

On cote Java n° 12, 31-fl les 100 kilos.

La Havane, 14 janvier.

Sucre centrifuges 960 9.

Dr moscovade.

Changement sur Londres 17 1/2.

Le Havre, 16 janvier.

Cafés affaires calmes, prix faibles. On a vendu 750 sacs dont 450 Haïti Gonaïves de 56.50 à 58 et 300 Haïti Cayes à 46 les 50 kilos.

Saindoux faibles.

Londres, 16 janvier.

Temps pluvieux.

Froments anglais affaires limitées, prix sans changement.

Etrangers affaires très calmes.

Indien ordinaire en baisse de 6 den. sur la semaine.

Orge française 36 à 44 sbil.

Importations à Londres en froment depuis lundi dernier 82072 quarters.

Cargaisons flottantes.

Affaires calmes, prix soutenus.

Cargaisons arrivées 0, à vendre 9.

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	16 JAN.	17 JAN.
3 0/0	84 00 »/»	83 50 »/»
3 0/0 amortissable	84 00 »/»	83 75 »/»
Amortissable nouveau	00 70 »/»	00 00 »/»
4 1/2 0/0	113 00 »/»	112 50 »/»
Emprunts 5 0/0	114 20 »/»	114 70 »/»

Dépêche communiquée par MM. NOULEZ, CANNISSIÉ et Cie

	16 JAN	17 JAN.
3 0/0	83 90	83 90
3 0/0 amortissable	83 75	83 80
3 0/0 amortissable nouveau	00 00	83 95
5 0/0	114 35	114 72
Banque de France	5575 00	5330 00
Banque d'Escompte	835 00	855 00
» Hypothécaire	000 00	670 00
» de Paris	1205 00	1200 00
Foncier Algérien	600 00	590 00
Foncier de France	1625 00	1650 00
Mobilier	605 00	605 00
Générale	820 00	810 00
Union	2700 00	2625 00
Suez	2330 00	2360 00
Unifiée	247 00	000 00
Italien	85 75	86 95
Russe 1877	00 00	00 00
Landerbank	975 00	00 00
Banque ottomane	780 00	787 00
Chemins espagnols	850 00	865 00
Chemins autrichiens	670 00	670 00
Lombards	300 00	305 00
Nord d'Espagne	615 00	600 00
Saragosse	525 00	528 00
Panama	547 00	542 00

Dépêche communiquée par la Succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, 4 rue Nain.

Cours de clôture	*Comptant* 16 JAN.	17 JAN.
3 0/0	84 00	83 50
3 0/0 amortissable	84 00	83 75
3 0/0 amortissable nouveau	00 00	00 00
4 1/2 0/0	113 50	00 00
5 0/0	114 20	114 70
Banque de France	5600 00	5400 00
Foncier	1650 00	1645 00
Crédit Général Français	785 00	775 00
Cie Fon. de France et d'Algérie	600 00	000 00
Mobilier Espagnol	855 00	855 00
Banque Ottomane	780 00	780 00
Est	765 00	770 00
Midi	1265 00	1275 00
Lyon	1715 50	1675 00
Nord	2150 00	2195 00
Orléans	1200 00	1245 00
Ouest	830 00	825 00
Gaz Parisien	1590 00	1550 00
Cie Générale Transatlantique	570 50	560 00
Suez	2400 00	2360 00
Omnibus	1930 00	1910 00
Panama	547 50	535 00
Florin or 4 0/0	80 50	00 00
Rongrois 6 0/0	101 00	00 00
Egypte 6 0/0	343 75	332 00
Italien 5 0/0	87 50	00 00
5 0/0 Russie 77	89 45	89 50
Turc	13 35	13 00

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Gry nonprez :

Havre, 17 janvier.

Ventes 800 b. Marché ferme.

Liverpool, 17 janvier.

Ventes 10,000 b. Marché inchangé.

New-York, 17 janvier.

New-York, 12 »/».

Recettes 18,000 b.

New-Orléans low middling	85 1/2.	
Savannah » »	82 »/»	

Revue Financière

Paris, le 14 janvier, 1881.

Dès le début de la semaine une tourmente s'est abattue sur notre marché, les cours ont eu des fluctuations très accentuées. Les nouvelles venues de la place de Lyon n'ont pas été étrangères à la mauvaise impression que nous avons constatée ces jours derniers La plupart des valeurs ont perdu leurs plus hauts cours, seules, les rentes se sont maintenues et se sont avancées de quelques centimes.

Le 5 0/0 a gagné 0,56 à 115 francs et le 3 0/0 qui restait à 82f. fait aujourd'hui 82.45.

Les actions de la Banque de France sont en retrait à 5725. Dans le bilan affiché jeudi dernier nous avons constaté dans l'encaisse or une diminution de 251,752 f. et dans l'encaisse argent, une moins value de 5,923,081 fr.

La hausse continue sur les actions de la Société française Financière qui sont demandées au comptant à 1055 fr. coupon de 40 fr. à détacher le 1er février.

Malgré la faiblesse générale le Crédit Foncier comme toutes les bonnes valeurs s'est fait remarquer cette semaine par une grande fermete. Le terrain perdu sans raison ne tardera pas à être regagné.

L'Epargne fait provision des actions des Magasins de France et d'Algérie qui sont en durant ces huit derniers jours un marché des plus animés.

On peut remarquer que sur une valeur solide, la baisse proprement dite, a bien peu de prise, à l'appui de cette remarque nous citerons le Crédit Lyonnais qui s'est maintenu constamment aux environs de ses précédents cours.

L'Hypothèque Foncière, 1 rue de Chateaudun, véritable placement de tout repos, reçoit tout les jours des demandes considérables d'obligations de 500 fr. remboursables à 625 et rapportant 25 fr. d'intérêt par an.

Transactions suivie sur les titres de la Banque Romaine qui varient au comptant de 555 à 560.

Les actions de la Société Nouvelle sur lesquelles il vient d'être détaché un coupon de 12,50 continuent à être recherchées à 810. Nous enregistrerons une plus value brillante avant peu.

Tout le monde connait l'importance des privilèges que le gouvernement Mexicain a accordés à la Banque Nationale du Mexique aussi les titres de cette nouvelle institution sont-ils très demandés sur notre place.

La Grande Compagnie d'assurances conserve une bonne attitude, les affaires sur les actions de cette société sont limitées mais très-serrées.

Les parts de la Société des Villas d'Eaux sont libérées au prix de 200 fr., elles donnent droit aux dividendes et rapportent 6 0/0 d'intérêt. Les demandes d'achat et les offres de vente se font au siége social, 4, rue Chauchat à Paris.

La Société Générale de Fournitures Militaires réalise tous les jours des bénéfices incroyables, on peut sans crainte recommander des valeurs comme celle-ci. Cette société enrichira certainement ses actionnaires.

La Compagnie d'exploitation des Minerais de Rio Tinto, récemment constituée à Paris sous les auspices de la Société Générale et dont les actions viennent de faire une brillante apparition sur le marché, est véritablement une société recommandable. Avant peu les titres de cette institution auront atteint un prix beaucoup plus élevé. C'est le moment d'acheter.

Nous prédisons une hausse sérieuse sur les actions d'Alais au Rhône et à la Mediterranee, dans un délai fort rapproché. Un coupon de 12,50 à détacher le 1er mars et des dividendes de 45 à 50 fr. à distribuer ensuite assurent à cette valeur un avenir exceptionnel.

Bon courant d'affaire sur les actions Maletra aux prix précédemment cotés.

COMPAGNIE MARITIME DU

PACIFIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 11,000,000 de Fr.